Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 17/06/2025
ID : 063-216303081-20250612-DM2025_065-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT

DM-2025/065

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Ville de Royat - Ouverture d'une ligne de trésorerie – CAISSE D'EPARGNE

Le Maire de Royat,

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,*

VU *la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,*

VU *la délibération du Conseil municipal n° D2025-024 en date du 09/04/2025 portant approbation du budget primitif 2025,*

VU *la proposition de la CAISSE D'EPARGNE, en date du 11/06/2025,*

CONSIDERANT *qu'il y a lieu de prévoir l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour pallier les dépenses d'investissement de la ville de ROYAT et en attente de versement des recettes,*

DECIDE

Article 1 : La CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE LIMOUSIN, sis 63 Bd Montlosier à CLERMONT-FERRAND 63000, est retenue pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie, dans les conditions suivantes :

- Montant maximum : 800 000 €
- Taux d'intérêt : Fixe à 2.49%
- Frais de dossier : 0,10% du montant soit 800 €
- Commission de non-utilisation : 0.10% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le mois
- Modalités de remboursement : Paiement mensuel des intérêts par débit d'office
- Durée du contrat : 12 mois

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- La CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE LIMOUSIN
- Mme la Directrice Générale des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 12/06/2025
Le Maire,
Marcel ALEDO

VILLE DE ROYAT (P. de D.)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr..

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 17/06/2025
ID : 063-216303081-20250612-DM2025_065-AR

CAISSE D'EPARGNE
La Banque du Développement Régional

LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE

PRESENTATION

La **LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE®** [**LTI®**] du Groupe Caisse d'Epargne est une ouverture de crédit performante qui permet **- via INTERNET -** de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour répondre à un besoin ponctuel de trésorerie.
Dans le cadre d'un plafond défini contractuellement avec la Caisse d'Epargne, l'Emprunteur peut tirer des fonds lorsqu'il le souhaite, et chaque remboursement, réalisé à son initiative, reconstitue le droit de tirage à due concurrence.
La **LTI®** vous offre les **innovations performantes** suivantes :

- ✓ La validation en ligne de vos demandes de Tirage et de Remboursement ;
- ✓ L'utilisation du circuit du Trésor Public via l'Agence Comptable Centrale du Trésor pour le traitement de vos opérations ;
- ✓ La consultation en temps réel de vos mouvements de fonds.

Les fonctionnalités de la LTI® sont accessibles depuis un espace de banque à distance sécurisé et dédié au Secteur Public, CE net SP, disponible 7 jours/7 et 24h/24 *(sous réserve de disponibilité de l'espace)*. L'emprunteur doit au préalable disposer d'une connexion Internet et d'un abonnement (gratuit hors coût de connexion facturés par le fournisseur d'accès à Internet) afin de pouvoir accéder à CE net SP.

AVANTAGES

- **ERGONOMIE ET CONVIVIALITE :** L'espace internet dédié à la **LTI®** offre la possibilité de tirer des fonds, les rembourser et de télécharger les décomptes d'intérêts et commissions.
- **AUTOMATISATION DU TRAITEMENT DES MOUVEMENTS :** Les tirages, remboursements et paiement des intérêts et commissions sont réalisés par crédit/débit d'office.
- **SOUPLESSE D'UTILISATION :** Chaque remboursement reconstitue le droit de tirage.
- **OPTIMISATION DES FRAIS FINANCIERS :** Les intérêts sont calculés sur les utilisations réelles de la **LTI®**.
- **SECURITE DE LA GESTION DE TRESORERIE :** L'Emprunteur bénéficie d'une garantie permanente de liquidité *(dans la limite du plafond défini contractuellement)*

CARACTERISTIQUES

Emprunteur :	**ROYAT**
Montant :	800 000 € ou 1 000 000 €
Durée :	un an maximum
Taux d'intérêt : [Base de calcul : exact/360]	**Taux fixe : 2,49 %**
Process de traitement automatique :	• tirage : crédit d'office (ou virement BDF en option) • remboursement : débit d'office
Demande de tirage :	aucun montant minimum
Demande de remboursement :	aucun montant minimum
Paiement des intérêts :	chaque *mois* civil par débit d'office
Frais de dossier :	**0,10 %**
Commission d'engagement :	Néant
Commission de mouvement :	Néant
Commission de non-utilisation :	**0,10 %** de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Créneau horaire de saisie : 00H00 — 16H30 — 23H59
date de valeur [J = jour ouvré] : J + 1 — J + 2

Créneau horaire de saisie : 00H00 — 16H30 — 23H59
date de valeur [J = jour ouvré] : J + 1 — J + 2

OPTION ⊕

- **REACTIVITE SUPPLEMENTAIRE :** Les versements peuvent être réalisés par virement BDF **le jour même** pour une demande avant 11h00.

EXECUTION DES TIRAGES PAR VIREMENT BDF OU CREDIT D'OFFICE

Créneau horaire de saisie : 00H00 — 11H — 16H30 — 23H59

date de valeur appliquée : [J = jour ouvré]				
	VIRT	J	-----	J + 1
	CO	J + 1	J + 1	J + 2

⇧ choix offert à l'Emprunteur ⇧

Visa finances

Bon pour accord, le Maire,

VILLE DE ROYAT (P. de D.) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M. ALEDO

DOCUMENT NON CONTRACTUEL - SOUS RESERVE DE L'ACCORD DE NOTRE COMITE DE CREDIT

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 17/06/2025
ID : 063-216303081-20250612-DM2025_065-AR

Dossier suivi par :
Philippe SANNAJUST
04/73/98/81/19
06/11/67/06/86
philippe.sannajust@cepal.caisse-epargne.fr

Monsieur le Maire
MAIRIE
46, boulevard Barrieu
63130 ROYAT

Objet : LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE

Clermont-Ferrand, le 11 juin 2025

Monsieur le Maire,

En réponse à votre consultation dont nous vous remercions, nous avons le plaisir de vous informer que la Caisse d'Epargne de d'Auvergne et du Limousin peut mettre à votre disposition une **Ligne de Trésorerie Interactive de** 800 000 € ou 1 000 000 € pour une durée de 365 jours.

Cette solution de financement court terme vous offre les prestations **INNOVANTES** et **PERFORMANTES** suivantes :

- **LA SIMPLICITE D'UTILISATION DU CANAL INTERNET** pour les transmissions d'ordre et les échanges d'information : les demandes de versements ou les avis de remboursements sont effectués sur un serveur dédié et sécurisé qui génère directement les mouvements financiers sur votre compte au Trésor Public. Vous pouvez également consulter en temps réel l'historique de vos utilisations ainsi que les décomptes d'intérêts et de commissions.
- **LA REACTIVITE DE TRAITEMENT DES OPERATIONS PAR LE CIRCUIT DU TRESOR PUBLIC** selon la procédure :
  - du crédit d'office pour les versements ;
  - du débit d'office pour les remboursements et le paiement des intérêts et commissions.
- **L'INFORMATION EN TEMPS REEL DE VOTRE COMPTABLE ASSIGNATAIRE** ***(SOUS RESERVE D'AVOIR PREALABLEMENT TRANSMIS SON ADRESSE COURRIEL)*** **:** toute réception d'une demande de versement ou d'un avis de remboursement entraîne l'envoi automatique et immédiat d'un courriel à votre trésorier.

La présente proposition est valable jusqu'au 30/06/2025 sous réserve de l'accord de notre Comité de crédit.

Espérant avoir répondu à votre attente et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Philippe SANNAJUST
Chargé d'Affaires
Secteur Public Territorial